

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (A.A.O.O.N) N° DNCMP/154../F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE D'UN AMPLIFICATEUR DE BRILLANCE ET UN ECHOCARDIOGRAPHE.

Date de publication : 14.../11.../ 2019.

Date d'ouverture : 18.../12.../ 2019.

Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture d'un amplificateur de brillance et échocardiographe.

1. Objet

Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres Ouvert National, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture et l'installation d'un amplificateur de brillance et un échocardiographe. Il comprendra également la formation sur place des techniciens de maintenance et des utilisateurs par un technicien qualifié.

Le marché est constitué de deux lots :

Lot 1 : Un amplificateur de brillance

Lot 2 : Un échocardiographe

2. Financement du marché

Le marché est financé par les fonds propres du CHUK, exercice 2019-2020.

3. Type de marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de la Direction Générale du CHU Kamenge, moyennant paiement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50 000 FBU), dont la moitié sera versée sur le compte N° 1123/073 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom du CHUK et l'autre moitié au compte N° 1101/001.04 ouvert à la BRB sous le compte de transit des recettes non fiscales(OBR) .

L'achat du DAO est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre. Ce montant est non remboursable.

6. Caution de soumission.

Une caution de soumission de quatre millions francs burundais (4.000.000FBU) pour Lot 1, et un million francs burundais (1 000.000 FBU) pour Lot 2 doit être fournie en même temps que l'offre. Son absence est cause du rejet.

7. Dépôt des offres

Les offres sont exclusivement rédigées en langue française et en 6 exemplaires dont un original et 5 copies (pour chaque type d'offre à savoir l'offre technique et l'offre financière) marquées comme tels seront contenues dans une enveloppe et seront déposées au Secrétariat de la Direction Générale du Centre Hospitalo-universitaire de Kamenge, Avenue Mwezi GISABO Tél. 22 23 60 60/ 22 23 60 64/ 22 23 20 92 BUJUMBURA-BURUNDI, B.P : 2210 BUJUMBURA au plus tard le 18./12./2019 à 10 h00min, heure locale.

Les offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table des matières. L'enveloppe portera clairement la mention : « **REPONSE A L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/157./F/2019-2020. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DU 18.../12./2019** ».

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 18./12./2019 avant 10h00min, heure locale.

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessus le 18./12./2019 à 10H30min., heure locale. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la commission et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics pour contrôle. Une copie du PV sera donnée au soumissionnaire qui en aura fait la demande.

11. Délais d'exécution

Le délai d'exécution est deux (2) mois calendaire à compter de la notification définitive du marché. Le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court.

Fait à Bujumbura, le 7.../11/2019

LE DIRECTEUR GENERAL,

Pr. Pontien NDABASHINZE

